

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Westen



Commune de
Bertrange



Commune de
Garnich



Commune de
Habscht



Commune de
Kehlen



Commune de
Koerich



Commune de
Kopstal



Commune de
Leudelange



Commune de
Mamer



Commune de
Steinfort



Commune de
Strassen

**Enseignement musical
des divisions inférieures et moyennes**

Année scolaire 2022/2023



**Ecole de Musique
Museksschoul Westen**

Bertrange | Garnich | Habscht | Kehlen | Koerich
Kopstal | Leudelange | Mamer | Steinfort | Strassen

L'enseignement musical au Westen

Chers parents, chers élèves,

L'année scolaire 2021/2022 touche à sa fin. Encore une année sous le signe de la pandémie ! De nombreuses activités comme des auditions de classe, des remises de diplômes ou des cours d'ensembles n'ont pas pu se passer dans les conditions habituelles ou ont dû être annulées. Néanmoins nos enseignants et leurs élèves ont été créatifs et beaucoup de projets ont été réalisés sur le plan local. Ceci montre l'investissement de nos enseignants, de leurs élèves et familles ainsi que le soutien des responsables locaux et les communes.

Un grand Merci à tous les acteurs pour leur investissement et leur dévouement tout au fil de cette année scolaire.

Malgré cette crise sanitaire, l'Ecole de musique régionale « Museksschoul Westen » a connu une nette augmentation du nombre des élèves et des cours donnés. En effet, les communes de Bertrange, Garnich, Habscht, Kehlen, Koerich, Kopstal,

Leudelange, Mamer, Steinfort et Strassen ont ainsi comptabilisé ensemble 2061 élèves suivant 3075 cours pour l'année scolaire 2021/2022.

Comme dans le passé, les inscriptions des élèves se font dans la commune de résidence de l'élève. N'hésitez pas à contacter le chargé de la direction ou le responsable local, qui est l'interlocuteur et le coordinateur des cours sur le plan local (voir page 9 et 10).

La rentrée 2022/2023 marque un tournant dans l'enseignement musical au Luxembourg. Comme vous l'avez certainement appris dans les médias, la loi sur l'enseignement musical sera réformée. La gratuité d'un enseignement de base pour les enfants (jusqu'à la 4e année de formation musicale et jusqu'au diplôme du premier cycle en chant ou à l'instrument) constitue certes le changement majeur. Saisissons les opportunités qui en découlent.

Monique Smit-Thijs

Bourgmestre
Bertrange



Georges Fohl

Bourgmestre
Garnich



Serge Hoffmann

Bourgmestre
Habscht



Félix Eischen

Bourgmestre
Kehlen



Jean Wirion

Bourgmestre
Koerich



Thierry Schuman

Bourgmestre
Kopstal



Diane Feipel

Bourgmestre
Leudelange



Gilles Roth

Bourgmestre
Mamer



Sammy Wagner

Bourgmestre
Steinfurt



Nico Pundel

Bourgmestre
Strassen



**Online-Instrumentevirstellung
op Youtube (2020)**



**Podcast "Flou am Ouer"
Instrumentevirstellung (2021)**



Cours collectifs et individuels

COURS COLLECTIFS

- éveil musical
- formation musicale pour enfants
- formation musicale pour adultes
- pratique collective vocale (chant choral pour enfants et jeunes, chant choral pour adultes)
- musique de chambre
- pratique collective instrumentale (ensemble instrumental)
- diction luxembourgeoise
- formation théâtrale
- cours de base scène

COURS INDIVIDUELS

- flûte traversière
- clarinette
- hautbois / cor anglais
- basson
- saxophone
- petits cuivres (trompette, bugle, cornet)
- cor en fa / alto Mib
- trombone
- gros cuivres (baryton, tuba, euphonium, basse)
- percussion
- drumset
- piano
- orgue
- keyboard
- guitare classique
- guitare électrique / guitare basse
- violon / viola / violoncelle
- chant classique
- chant moderne

Droits d'inscription (annuels) *

Avec l'harmonisation des cours, les responsables communaux ont tenu à harmoniser également les droits d'inscription des cours. Le tableau renseigne sur les droits d'inscription par cours pour enfants/adultes.

	Enfants (Etudiants)	Adultes (à partir de 18 ans)
COURS COLLECTIFS		
Éveil musical (2 - 3)	gratuit	/
Formation musicale (1 - 4)	gratuit	100€
Formation musicale (5 - 6)	75€	100€
Chant choral pour enfants et jeunes	gratuit	/
Musique de chambre	100€	100€
Ensemble de percussion	gratuit	100€
Ensemble instrumental / Ensemble instrumental avancé	gratuit	100€
Ensemble vocal / Chant choral pour adultes	gratuit	100€
Formation théâtrale	gratuit	/
Cours de base scène	/	100€

COURS INDIVIDUELS (Instruments/Chant classique/Chant moderne)		
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2	gratuit	100€
Inférieur 3	100€	100€
Inférieur 4	100€	100€
Moyen	100€	100€
Diction luxembourgeoise	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	100€

(*) Les présents tarifs restent soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2022/2023 est le mercredi 1^{er} juin 2022.**

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

2. Remarques générales

- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la 4^e année (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 1^{er} septembre pendant l'année scolaire de référence.
- Les droits d'inscription sont non remboursables.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective.
- Les élèves qui désirent faire partie d'une association musicale (fanfare ou harmonie) d'une des communes participantes ont la possibilité de louer un instrument de cette association, ceci sous réserve de stocks d'instruments de la société, bien entendu. Prière de prendre contact avec le/la responsable de la société concernée.

4. Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical)

- Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site:
<https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

5. Procédure de demande de changement du lieu de cours pour un élève

- La commune de résidence est le lieu du cours (excepté pour les cours sur le plan régional).
- Pour tout changement du lieu du cours vers une autre commune de la Regionalschoul, une demande écrite et motivée doit être adressée pour le 15 juin au plus tard à l'Ecole de musique de l'UGDA (ecole@ugda.lu).

La direction se concertera avec les communes et responsables concernés et prendra une décision d'un commun accord sur le vu du motif et des places disponibles, cela à la fin du mois de juillet et au plus tard début septembre.

La fiche d'inscription ainsi que la brochure peuvent être téléchargées sur les sites internet des communes respectives.

**La rentrée scolaire aura lieu lundi
le 19 septembre 2022.**

Détails des cours collectifs et individuels

(sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)

FORMATION MUSICALE					
Cours	Commune de Bertrange Lieu et horaire	Commune de Garnich Lieu et horaire	Commune de Habscht Lieu et horaire	Commune de Kehlen Lieu et horaire	Commune de Koerich Lieu et horaire
	Bertrange Ecole De Musique Arca	Garnich École Fondamentale	Eischen Ecole Centrale Primaire 'Vir Wëller'	Kehlen Museksschoul Am Pavillon	Koerich Bâtiment du Précoce
Éveil musical 2	Mardi 14h00 - 15h00 ou Jeudi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Mardi 14h00 - 15h00	Éveil musical par le chant choral Samedi 10h00 - 11h00 (Salle Union, Hobscheid)	Jeudi 13h00 - 14h00 ou 15h00 - 16h00	Jeudi 13h30 - 14h30
Éveil musical 3	Mardi 15h00 - 16h00 Jeudi 15h00 - 16h00 ou 17h00 - 18h00	Mardi 15h00 - 16h00		Jeudi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Jeudi 14h30 - 15h30
Formation musicale, 1 ^{ère} année	Lundi 16h00 - 17h00 ou Jeudi 14h30 - 15h30 ou Mardi 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00	Jeudi 13h45 - 14h45	Jeudi 13h30 - 14h30	Mardi 13h00 - 14h00 ou Jeudi 13h00 - 14h00 ou 14h00 - 15h00	Jeudi 15h30 - 16h30
Formation musicale, 2 ^e année	Mardi 15h00 - 16h30 ou Jeudi 13h00 - 14h30 ou 15h30 - 17h00	Samedi 9h00-10h30 ou Vendredi 16h00 - 17h30	Jeudi 14h30 - 16h00	Mardi 13h00 - 14h30 ou Jeudi 15h00 - 16h30 ou Vendredi 16h00 - 17h30	Mardi 13h15 - 14h45
Formation musicale, 3 ^e année	Mardi 13h00 - 15h00 ou 16h30 - 18h30 ou Jeudi 17h00 - 19h00	Jeudi 14h45 - 16h45	Jeudi 16h00 - 18h00	Mardi 14h00 - 16h00 ou Jeudi 14h00 - 16h00	Mardi 14h45 - 16h45
Formation musicale, 4 ^e année	Lundi 17h00 - 19h00 ou Vendredi 16h00 - 18h00	Jeudi 16h45 - 18h45 ou Samedi 10h30 - 12h30	Lundi 16h00 - 18h00	Mardi 16h00 - 18h00 ou Jeudi 16h00 - 18h00	Mardi 16h45 - 18h45
Formation musicale, 5 ^e année (division moyenne)	Samedi 9h00 - 11h00	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Vendredi 17h30 - 19h30	Bertrange ou Kehlen
Formation musicale, 6 ^e année (division moyenne)	Samedi 11h00 - 13h00	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Mercredi 17h30 - 19h30	Bertrange ou Kehlen
Formation musicale adultes, 1 ^{ère} et 2 ^e année	Mardi 18h00 - 19h30	Bertrange	Bertrange	Bertrange	Bertrange
Formation musicale adultes, 3 ^e année	Mardi 19h30 - 21h30 Jeudi 19h00 - 21h00	Bertrange	Bertrange	Bertrange	Bertrange
Formation musicale adultes, 4 ^e année	Mamer	Mamer	Mamer	Mamer	Mamer

FORMATION MUSICALE					
Cours	Commune de Kopstal Lieu et horaire	Commune de Leudelange Lieu et horaire	Commune de Mamer Lieu et horaire	Commune de Steinfort Lieu et horaire	Commune de Strassen Lieu et horaire
	Bridel Ecole Primaire	Leudelange Hall Omnisports	Mamer Kinneksbond - Grondschoul	Steinfort Ecole Fondamentale Salle Solfège	Strassen Ecole Hueflach / Ecole Antoine De Saint-Exupéry
Éveil musical 2	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h00 - 17h00	Mercredi 12h40 - 13h40	Lundi 16h00 - 17h00 ou Mercredi 17h00 - 18h00 ou Samedi 10h00 - 11h00	Vendredi 16h00 - 17h00	Mardi 13h30 - 14h30 ou 15h30 - 16h30
Éveil musical 3	Mardi 15h00 - 16h00 ou 17h00 - 18h00	Mercredi 15h50 - 16h50	Lundi 17h00 - 18h00 ou Mercredi 16h00 - 17h00 ou Samedi 11h00 - 12h00	Vendredi 17h00 - 18h00	Mardi 14h30 - 15h30
Formation musicale, 1 ^{ère} année	Mardi 14h00 - 15h00 ou Jeudi 14h00 - 15h00	Mercredi 17h00 - 18h00	Samedi 09h00 - 10h00 ou 12h00 - 13h00 ou 12h30 - 13h30 ou Jeudi *** 14h00 - 15h00	Samedi 13h00 - 14h00	Mardi 14h00 - 15h00 ou 16h30 - 17h30
Formation musicale, 2 ^e année	Mardi 15h00 - 16h30 ou 16h30 - 18h00	Lundi 16h00 - 17h30	Vendredi 16h00 - 17h30 ou Samedi 10h00 - 11h30 ou 13h30 - 15h00 ou Jeudi *** 15h00 - 16h30	Samedi 14h00 - 15h30	Mardi 13h30 - 15h00 ou Jeudi 13h30 - 15h00
Formation musicale, 3 ^e année	Jeudi 15h00 - 17h00	Jeudi 14h00 - 16h00	Samedi 08h30 - 10h30 ou 10h00 - 12h00 ou 10h30 - 12h30 ou Jeudi *** 15h00 - 17h00	Samedi 08h30 - 10h30	Mardi 15h00 - 17h00 ou 17h00 - 19h00
Formation musicale, 4 ^e année	Jeudi 17h00 - 19h00	Jeudi 16h00 - 18h00	Jeudi 14h00 - 16h00 ou Samedi 08h30 - 10h30 ou 13h00 - 15h00 ou Vendredi *** 16h30 - 18h30	Samedi 10h30 - 12h30	Jeudi 15h00 - 17h00 ou 17h00-19h00
Formation musicale, 5 ^e année (division moyenne)	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen
Formation musicale, 6 ^e année (division moyenne)	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen	Bertrange ou Kehlen
Formation musicale adultes, 1 ^{ère} et 2 ^e année	Bertrange	Bertrange	Bertrange	Bertrange	Bertrange
Formation musicale adultes, 3 ^e année	Bertrange	Bertrange	Bertrange	Bertrange	Bertrange
Formation musicale adultes, 4 ^e année	Mamer	Mamer	Jeudi 19h00 - 21h00	Mamer	Mamer

PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE / INSTRUMENTALE							
Cours	Conditions d'admission	Commune de Bertrange Lieu et horaire		Commune de Garnich Lieu et horaire	Commune de Habscht Lieu et horaire	Commune de Kehlen Lieu et horaire	Commune de Koerich Lieu et horaire
Formation théâtrale	Avoir 7 ans au 31.8. - 13 ans	Ecole De Musique Arca et Centre Attert		Garnich Précoce	Hobscheid Salle Union	Kehlen Museksschoul Am Pavillon	
		Samedi 09h00 - 10h30 10h30 - 12h00 12h00 - 13h30				Lundi 16h00 - 17h30 17h30 - 19h00 Mardi 14h00 - 15h30 15h30 - 17h00 17h00 - 18h30	
Pratique collective vocale (Chant choral)	Avoir 7 ans au 31.8. - 13 ans	7 et 8 ans:	Vendredi, 16h00 - 17h00		Samedi, 11h00 - 12h00	Vendredi, 17h30 - 18h30 ou 18h30 - 19h30	
		9 et 10 ans:	Vendredi, 17h00 - 18h00				
Pratique collective vocale (Chant choral pour adultes)		Lundi 19h30 - 21h00 (Bertrange) ou Mercredi 19h30 - 21h00 (Mamer)					
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	Avoir passé avec succès la 1ère année d'études à l'instrument	Lundi, 18h00 - 18h30 (Percussion)					
		Jeudi, 18h30 - 19h30 (Vents/Percussion)					
		Vendredi 19h00 - 20h00 (Guitare)					
Musique de chambre	Avoir obtenu le certificat de la 2e mention à l'instrument (ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours et en accord avec la direction de l'Ecole).	Vendredi, 16h30 - 17h30 (Percussion)		Lundi, 19h00 - 20h00 (Clarinette)			
		Lundi, 18h30 - 19h00 (Percussion)					
PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE / INSTRUMENTALE							
Cours	Conditions d'admission	Commune de Kopstal Lieu et horaire		Commune de Leudelange Lieu et horaire	Commune de Mamer Lieu et horaire	Commune de Steinfort Lieu et horaire	Commune de Strassen Lieu et horaire
Pratique collective vocale (Chant choral)	Avoir 7 ans au 31.8. - 13 ans	École primaire, Bridel		Hall Omnisport			
		Lundi, 16h30-17h30 ou 17h30-18h30		Vendredi, 12h50 - 13h35			Ensemble vocal (adulte) Mardi, 20h00 - 20h45
Pratique collective vocale (Chant choral pour adultes)		Lundi 19h30 - 21h00 (Bertrange) ou Mercredi 19h30 - 21h00 (Mamer)					
Pratique collective instrumentale (Ensemble instrumental)	Avoir passé avec succès la 1ère année d'études à l'instrument	Mardi, 18h30 - 19h30. (Vents/Percussion) (Hall Multisport, Bridel)					

Conditions d'admission

DIVISION INFÉRIEURE

Cours collectifs

- **Éveil musical :**
être en 2^e année du cycle 1 (être âgé de 5 ans au 31.08.),
ou 1^{ère} année du cycle 2.
- **Formation musicale :**
être âgé de 7 ans au 31.08.
2^e année du cycle 2.
- **Formation musicale adultes :**
1^{ère} et 2^e année, 3^e année et 4^e année adulte = à partir de 15 ans.
- **Pratique collective vocale (chant choral pour enfants et jeunes):**
à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 13 ans. Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.
- **Pratique collective instrumentale:**
à partir de la 2^e année d'études à l'instrument ou
sur recommandation du chargé de cours. (Sur 4 années)
- **Pratique collective instrumentale (Musique de chambre) :**
Avoir obtenu le diplôme du 1^{er} cycle à l'instrument.
Un groupe de musique de chambre doit être composé de trois à huit musiciens (sauf pour le piano à 4 mains).

Sur le plan régional: la priorité sera donnée aux élèves de la commune et aux élèves figurant sur la liste d'attente 2021/2022 en tenant compte de la date d'inscription.

- **Theatercoursë fir Kanner :**
à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans.
- **Cours de base scène (sur deux années) :**
Cours obligatoire pour les élèves de diction. (90 min/semaine)

Instruments/chant/diction

- **Instruments à vent et percussion :**
Suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4). La priorité sera donnée aux anciens élèves en tenant compte de la date d'inscription et selon les places disponibles.
- **Drumset :**
Avoir obtenu le diplôme du 1^{er} cycle à la percussion ou sur test d'admission et avoir un drumset à domicile.

Sur le plan régional: la priorité sera donnée aux élèves de la commune et aux élèves figurant sur la liste d'attente 2021/2022 en tenant compte de la date d'inscription.

- **Piano / Guitare :**
Avoir accompli avec succès la 1^{ère} année de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4); Il est obligatoire d'avoir un piano mécanique / une guitare à domicile.
- **Violon / Viola / Violoncelle :**
Avoir accompli avec succès la 1^{ère} année de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (FM4).
- **Guitare électrique / guitare basse :**
Avoir accompli avec succès la 4^e année de formation musicale (certificat de la division inférieure) et avoir une guitare électrique / guitare basse à disposition.
- **Orgue / Keyboard :**
Avoir obtenu le diplôme du 1^{er} cycle au piano.
- **Chant classique :**
L'âge minimum est de 15 ans - au moins une année de formation musicale. Suivre en parallèle le cursus de formation musicale.
- **Chant moderne :**
Pour jeunes, à partir de 15 ans jusqu'à 30 ans. Avoir accompli au moins la 4^e année de formation musicale (certificat de la division inférieure). Une formation préalable en chant classique ou à l'instrument (diplôme du 1^{er} cycle) ou en formation chorale peuvent constituer un avantage.
- **Diction luxembourgeoise :**
à partir de 14 ans. Suivre le cours de base scène en parallèle.
- **Adultes :**
Toutes les conditions s'appliquent aussi aux adultes.

DIVISION MOYENNE

5^e année et 6^e année de formation musicale | Division moyenne à l'instrument

Conditions d'admission pour la division moyenne Instruments / Chant / Formation musicale

Pour être admis en division moyenne, l'élève doit avoir obtenu son diplôme du deuxième cycle ou son certificat de la division inférieure avec une note finale supérieure ou égale à trente-six points.

Inscriptions et informations utiles

Commune	Fiche d'inscription à envoyer à:	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Bertrange	Commune de Bertrange Regional Museksschoul Westen 2 beim Schlass L-8058 Bertrange E-mail: musique@bertrange.lu	Joelle Flammang 26 31 23 40 (matin) musique@bertrange.lu École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu	Bartrenger Musek Guy Weirich: president@bartrengermusek.lu sous réserve des disponibilités Toutefois, la Bartrenger Musek met ses instruments gratuitement à disposition des élèves qui deviennent membres de l'ensemble des jeunes ("Bartrenger Hunneband"). JUST MUSIC ensembles de percussion tous niveaux Jeannot Huberty: j.huberty@justmusic.lu / 621 16 88 26 – instruments de percussion à disposition.
Garnich	Administration communale de Garnich 15, rue de l'Ecole, L-8353 Garnich E-mail: population@garnich.lu	Marc Olinger 691 47 00 04 / marc.olinger@garnechermusek.lu www.garnechermusek.lu École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu	Instrument au choix de l'élève mais sous réserve des besoins et des disponibilités d'instruments de la société " GARNECHER MUSEK A.s.b.l. " La société "Garnecher Musek A.s.b.l." met à disposition l'instrument de musique à l'élève et en contrepartie l'élève s'engage à participer aux répétitions des "Garnecher Jongbléiser" à partir de la deuxième année instrumentale au plus tard, si non l'instrument est à retourner à la société "Garnecher Musek A.s.b.l." La répétition des "Garnecher Jongbléiser" aura lieu chaque mardi entre 18h30 et 19h25 à Hivange. -> Marc Olinger (www.garnechermusek.lu)
Habscht	Administration communale de Habscht Place Denn L-8465 Eischen	Daniel Jost 39 01 33 223 / daniel.jost@habscht.lu École de musique de l'UGDA Anne Zens 22 05 58 32 / anne.zens@ugda.lu	Harmonie Äischen: Peggy Nothum-Klein 691 46 87 94 / info@harmonie-aischen.lu Harmonie Habscht: Stéphanie Welter 691 53 44 29 / stwelter@pt.lu Simmer Duerfmusek: Patricia Ewen 661 88 11 15 / patriciaewen1188@gmail.com Les instruments sont mis à disposition par lesdites associations dans l'optique d'une adhésion future à l'association de musique respective. Les modalités pratiques de la mise à disposition sont à clarifier avec l'association de musique.
Kehlen	Administration communale de Kehlen 15 rue de Mamer L-8280 Kehlen	Steve Brück 30 91 91 - 207; steve.bruck@kehlen.lu ; museksschoul@kehlen.lu Christian Meißner christian.meissner@ugda.lu École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu	Pour les villages de Kehlen, Nospelt et Olm : Fanfare Kielen: Arnold Wallenborn: 691 50 28 55 Pour les villages de Keispelt, Meispelt et Dondelange : Musek Keespelt-Meespelt: Jean-Paul Kellen: 691 71 31 33; kellenjpaul@gmail.com
Koerich	Administration communale de Koerich 2 rue du Château L-8385 Koerich	Monique Cloos 28 83 55 227 / monique.cloos@koerich.lu École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu	Possibilité de louer un instrument à vent auprès de la " Käercher Musek ", info@kaerchermusek.lu Jour de répétition : mardi de 20h00 à 22h00, pour les enfants à 19h30.

Commune	Fiche d'inscription à envoyer à:	Coordonnées du responsable local	Location d'instruments (uniquement instruments à vent)
Kopstal	Administration communale de Kopstal 28 rue de Saeul L-8189 Kopstal	Administration communale de Kopstal Inscriptions: Carlo Plier ; 27 32 72 22 ; carlo.plier@kopstal.lu Responsable local : Raoul Weicker, raoul.weicker@kopstal.lu École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu	
Leudelange	Administration communale de Leudelange 5 place des Martyrs L-3361 Leudelange E-mail: olivier.nassimbeni@leudelange.lu	Administration communale de Leudelange: Olivier Nassimbeni 37 92 92 206 École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu	Leidelenger Musek Gérard Louis: louisg@pt.lu Marco Ensich: ensichma@pt.lu Josiane Fallah: fallah1177@yahoo.fr
Mamer	Administration communale de Mamer c/o M. Claude LENTZ B.P. 50 L-8201 Mamer	Claude Lentz 31 00 31 45 / claude.lentz@mamer.lu Responsable local: Georges Decker georges.decker@education.lu École de musique de l'UGDA Anne Zens 22 05 58 32 / anne.zens@ugda.lu	Harmonie Gemeng Mamer Responsable : Mike Knepper 691 70 01 75 / mike.knepper@hgm.lu Infos: instruments.hgm.lu
Steinfort	Administration communale de Steinfort B.P. 42 L-8401 Steinfort ou à remettre: - lors de la porte ouverte de l'éveil musical le vendredi 20 mai de 16h30 - 17h30. -lors de la présentation des instruments le samedi 21 mai de 13h00 - 14h00 Salle solfège, École fondamentale de Steinfort	Administration communale de Steinfort: Natascha Pierrat 39 93 13 - 213; natascha.pierrat@steinfort.lu Responsable locale: Danielle Thill 39 51 60 (après 16h00) / danieth@pt.lu École de musique de l'UGDA Patricia Soares 22 05 58 39 / patricia.soares@ugda.lu Anne Zens 22 05 58 32 / anne.zens@ugda.lu	Les instruments à vent (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor/alto mib, baryton, tuba, trombone, basse mib/sib) seront mis à disposition de l'élève par la "Stengeforter Musek" respectivement par l'Harmonie Kleinbettingen. En conséquence, l'élève sera inscrit d'office en tant que membre à la société en question. Cette mise à disposition de l'instrument est subordonnée au paiement d'une caution remboursable au plus tôt après 3 ans et le cas échéant d'une taxe de location à la société qui est propriétaire de l'instrument. Stengeforter Musek: Roland Linster, stengefortermusek@gmail.com, 691 37 07 44 Harmonie Kleinbettingen: Nico Kaufmann, kaufmann@pt.lu, 691 43 23 30
Strassen	Administration Communale de Strassen Cours de musique B.P. 22 L-8001 Strassen	Fränk Wagner 22 05 58 35 (les matins) / frank.wagner@ugda.lu École de musique de l'UGDA Nathalie Alves 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu	Fanfare Stroossen: Paul Weckerling: weckerip@pt.lu; 691 31 13 33 Les instruments à vent seront attribués aux élèves mineurs selon les disponibilités et contre un forfait annuel de 125€ (100€ location et 25€ assurance) par l'intermédiaire de la Fanfare Stroossen. Les élèves participant activement aux activités de la Fanfare Stroossen / Stroossener Music-Kids ne paient que 25€ pour l'assurance. Dans ce cas, les frais de location seront pris en charge par la Fanfare.

Fiche d'inscription 2022/2023

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente. La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Pour les cours qui sont proposés à plusieurs horaires (éveil musical 2 et 3; solfège 1-6), il sera tenu compte, dans la mesure du possible, du choix de l'élève. En cas d'inscriptions trop nombreuses pour un cours, la répartition des élèves se fera en fonction de la date d'inscription, cela pour assurer des classes équilibrées et pour éviter un nombre trop élevé d'élèves par classe.

- | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ Bertrange | ☐ Garnich | ☐ Habscht | ☐ Kehlen | ☐ Koerich |
| ☐ Kopstal | ☐ Leudelange | ☐ Mamer | ☐ Steinfort | ☐ Strassen |

Nom de l'élève	Prénom de l'élève
Lieu et date de naissance	
Matricule national complet	
E-Mail élève (@school.lu)	

Le (la) soussigné(e)	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	E-Mail

désire inscrire mon fils ☐	ma fille ☐	désire s'inscrire ☐
ancien élève ☐ nouvel élève ☐		
Membre actif dans la société :		

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐ _____ Horaire*	3^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐ _____ Horaire*
Formation musicale	1^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale ☐ _____ Horaire*	2^e année ☐ _____ Horaire*
	3^e année ☐ _____ Horaire*	4^e année ☐ _____ Horaire*
	5^e année ☐ _____ Horaire*	6^e année ☐ _____ Horaire*
	1^{ère} et 2^e année adulte ☐ _____ Horaire*	3^e année adulte ☐ _____ Horaire*
	4^e année adulte ☐ _____ Horaire*	
Formation instrumentale	Instrument :	
Formation vocale	Chant classique ☐	Chant moderne ☐

* Veuillez vous référer aux horaires des pages 5 - 6.

Pratique collective vocale	Chant choral pour enfants et jeunes	☐	Chant choral pour adultes	☐
			Ensemble vocal pour adultes	☐
Pratique collective instrumentale	Ensemble instrumental Instrument :	☐	Musique de chambre Instrument :	☐
Art de la Parole	Theatercoursë fir Kanner :	Bertrange ☐	Diction luxembourgeoise :	☐
		Kehlen ☐	Cours de base scène :	☐

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser) :	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'École de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui ☐ Non ☐
---	---

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**Date limite des inscriptions :
Mercredi, 1^{er} juin 2022**

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.